



# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de Nancy
Commune de Seichamps

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ....	<b>27</b>
Nombre de conseillers en exercice : .....	<b>27</b>
Date de convocation :	<b>2 décembre 2025</b>

## DELIBERATION

### CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 02/12/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

**Présidence :** Henri CHANUT, Maire.

#### Etaient présents :

MEON Brigitte, BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, PARET Evelyne, ROZOT Jocelyne, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

**Absents représentés :** BERGE Dominique pouvoir donné à GLESS Danielle, CHAKMA-HENRION Véronique pouvoir donné à VIVIER Macha, ROYER Clément pouvoir donné à CHANUT Henri, SCHNEIDER Pierre pouvoir donné à MEON Brigitte

**Absents :** DOERLER Marie, OGER Rachel

**Secrétaire de séance :** Monsieur FORTINI Roland

Membres présents.....	21
Absents représentés.....	4
Absents.....	2
Votants.....	25

#### Délibération DELIB 50 2025

Versement acompte de subvention 2026 aux budgets du C.C.A.S. –

Rapporteur : Alain DECLERCQ

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	4	25	0	0	0

Les budgets rattachés au Centre Communal d'Action Sociale sont financés en grande partie par une subvention communale votée avec le budget primitif. Ce dernier pouvant être adopté jusqu'au 15 avril 2026, le Conseil Municipal peut accorder des subventions avant le vote du budget, dans la limite des crédits votés l'année précédente.

Afin d'assurer une trésorerie suffisante et de permettre le paiement des charges de personnel et le versement de secours urgents pendant le premier trimestre 2026, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes :

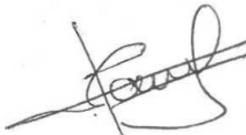
	<b>Budget 2025</b>	<b>1<sup>er</sup> acompte 2026</b>
<i>Centre Communal d'Action Sociale</i>	155 000 €	100 000 €
<i>Crèche</i>	170 000 €	100 000 €

Ces acomptes de subvention seront versés en janvier 2026 pour abonder les budgets précédés.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 9 décembre 2025  
Henri CHANUT  
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT  
2025.12.09 14:54:41 +0100  
Ref:10032613-15128877-1-D  
Signature numérique  
le Maire